



## COMMUNIQUE N°010/CREFDL/CN.VM/CN/2024

### Nécessité des sanctions contre le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics

**Kinshasa, le 16/12/2024 :** Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) poursuit le monitoring de la motion de défiance initiée contre le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le 22 novembre 2024 par un groupe des députés nationaux. L'initiative intervient quelques jours après la publication du rapport de CREFDL sur l'exécution des projets d'infrastructures routières (zéro trou et Tshilejelu) à Kinshasa<sup>1</sup>.

Vingt-quatre (24) jours après l'annonce du contrôle parlementaire, CREFDL constate les faits suivants :

- La session parlementaire de septembre s'est clôturée le 15 décembre sans que ladite motion ne soit débattue à l'Assemblée Nationale. CREFDL rappelle que l'article 235 alinéa 6 du Règlement Intérieur de la chambre basse du Parlement stipule que *“le débat et le vote de la motion de défiance ne peuvent avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt”* ;
- Quelques jours après le dépôt de cette motion, il s'en est suivi le retrait des signatures des députés du MLC et le désistement des autres élus signataires ou non. Ces agissements constituent une violation de l'alinéa 3 de l'article cité ci-haut, qui renseigne *“qu'à partir du dépôt d'une motion de défiance, aucune signature ne peut être ni retirée, ni ajoutée”*. L'attitude observée et les agitations ayant suivi cette scène soulèvent la question de l'efficacité du contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement ;
- Pour CREFDL, la population congolaise en général et les Kinois en particulier avait besoin de suivre le débat public sur la gestion des projets **“Kinshasa zéro trou”** et **“Tshilejelu”**, dont plus de **70,5 millions** de dollars américains avaient été mis à la

---

<sup>1</sup> <https://www.crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/rapport-d-etudes/send/14-rapport-d-etudes/39-rapport-de-contrôle-citoyen-des-infrastructures-routieres-de-la-ville-de-kinshasa>

disposition du Ministère des ITP, et près de **1 milliard \$** pour le total des projets d'infrastructures routières exécutés entre 2021 et 2023. Les impacts de ces projets se font attendre jusqu'à ces jours ;

- Eu égard aux faits relevés, CREFDL note que le cinéma observé ces derniers jours démontre que le bureau de l'Assemblée Nationale est dans l'incapacité d'organiser une plénière au cours de laquelle les députés vont statuer sur le sort d'un membre du Gouvernement impliqué dans des dossiers sales, car craignant à son tour de subir un jour la même sanction ;
- Ainsi, CREFDL émet des craintes quant à l'avenir de cette action de contrôle parlementaire qui pourrait être classée et que le Ministre des ITP risquerait de ne plus répondre aux faits lui reprochés.

Face à cette situation, CREFDL recommande :

**Au Président de la République**

- D'actionner des sanctions contre le Ministre des ITP pour mauvais résultats observés dans la mise en œuvre des projets "Kinshasa zéro trou", "Tshilejelu" et des nombreux projets d'infrastructures routières ;

**A la population**

- De se mobiliser et suivre l'action du gouvernement pour faire échec aux mauvais gestionnaires des deniers publics.

Valery MADIANGA

Coordonnateur national

